

Au Travail

Une personne sans permis de séjour n'a pas le droit de travailler, et personne n'a le droit de lui donner du travail. Pourtant, il faut bien vivre...

Un travail dans l'ombre

Beaucoup de sans-papiers travaillent dans l'économie domestique: ménage, garde d'enfants, accompagnement de personnes âgées ou handicapées. D'autres sont employés dans la restauration, l'agriculture, le jardinage, le déménagement. Si certaines personnes ont un emploi fixe à plein-temps ou à temps partiel, une majorité cumule de petits jobs payés à l'heure sans garantie de revenu stable. Très souvent, les tâches effectuées ne correspondent ni à leur formation, ni à leurs qualifications.



Conditions de travail: précarité et insécurité

La perte d'un emploi peut survenir du jour au lendemain. Trouver quelques heures de travail à tout prix occasionne alors un stress intense, surtout avec des enfants à charge. Difficile, dans ce contexte, de négocier ou de demander le respect d'un contrat-type de travail. On peut alors se trouver dans l'obligation d'accepter des conditions de travail indignes.

Les personnes sans permis de séjour peuvent cotiser aux assurances sociales, si l'employeur accepte de les déclarer. Cependant, elles n'ont jamais accès aux prestations de chômage.

Tout bénéfique pour Genève

À Genève, il est fréquent de recourir au travail des sans-papiers pour répondre aux besoins de divers secteurs économiques. Notre société utilise à bon marché les compétences ainsi que les disponibilités de ces travailleuses et travailleurs, tout en les maintenant dans une zone de non-droit, sans réelle protection sociale ni perspectives de sortir de la clandestinité.



Parlons-en

- ▶ Que faire quand la loi ne tient pas compte de la réalité?
- ▶ Quel est l'impact de ces conditions de travail sur la vie des enfants?

